

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-HÉVA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, tenue le lundi 4 mai 2026, à compter de 19 h 00 à la salle des Quatre-Coins, à Rivière-Héva

M. le maire, Yvon Charette, préside la séance.

Étaient aussi présents :

- M. Denis Juteau, conseiller, no 1
- M. Hugo Blanchette, conseiller, no 2
- Mme Marie Pier Beaudoin, conseillère, no 3
- M. Luc Richard, conseiller, no 4
- M. Jean-Guy Ricard, conseiller, no 5
- Mme Marie-Lise Lecompte, conseillère, no 6

Était également présent :

M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*

2026-05-131	<u>Ouverture de la séance</u> M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte. IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'OUVRIR la séance. Adoptée.
	1.0 <u>GREFFE</u>
2026-05-132	1.1 <u>Adoption de l'ordre du jour</u> IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé. Adoptée.
2026-05-133	1.2 <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2026</u> IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER le procès-verbal du 1^{er} avril 2026, tel que rédigé. Adoptée.
2026-05-134	1.3 <u>Adoption du <i>Règlement numéro 05-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments</i></u>

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 05-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*, tel que rédigé.

Adoptée.

2026-05-135

1.4 **Adoption du Règlement numéro 06-2026 modifiant le Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rivière-Héva**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 06-2026 modifiant le Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rivière-Héva*, tel que rédigé.

Adoptée.

1.5 **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 07-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Rivière-Héva**

Le projet de *Règlement numéro 07-2026 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU de la Municipalité de Rivière-Héva* est présenté et déposé en conformité avec la *Loi*. Un avis de motion est donné par M. le conseiller Denis Juteau qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.6 **Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 08-2026 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva**

Le projet de *Règlement numéro 08-2026 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Rivière-Héva* est présenté et déposé en conformité avec la *Loi*. Un avis de motion est donné par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.7 **Avis de motion et présentation du projet de Règlement no. 09-2026 déléguant à la direction générale le pouvoir d'engager certaines dépenses pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva**

Le projet de *Règlement numéro 09-2026 déléguant à la direction générale le pouvoir d'engager certaines dépenses pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva* est présenté et déposé en conformité avec la *Loi*. Un avis de motion est donné par M. le conseiller Hugo Blanchette qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

2026-05-136

1.8 **Désignation et nomination d'un responsable pour la gestion du cimetière**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité agit à titre d'exploitant du cimetière municipal au sens de la *Loi sur les activités funéraires* (R.L.R.Q., c. A-23.001);

CONSIDÉRANT QUE ladite loi et son règlement d'application imposent à tout exploitant de cimetière diverses obligations, notamment :

- la déclaration des locaux et équipements servant à la conservation de cadavres, et ce, en complétant un formulaire à tous les cinq (5) ans;
- la tenue, la mise à jour et la conservation d’un registre des sépultures;

CONSIDÉRANT QUE l’exploitant d’un cimetière doit désigner un responsable de la **tenue du registre des sépultures** et s’assurer que ce registre est :

- tenu à jour de manière continue;
- conservé selon les modalités prescrites;
- accessible aux personnes et autorités habilitées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le *Formulaire de déclaration des locaux et des équipements pour les exploitants de cimetière* conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal prenne acte des obligations légales applicables à la municipalité à titre d’exploitant du cimetière municipal, incluant la déclaration des locaux et équipements et la tenue du registre des sépultures;

QUE le conseil municipal désigne Mme Kathy Labonté (coordonnatrice loisir, culture et vie communautaire) à titre de responsable de la gestion du cimetière, dont l’obligation de tenir un registre des sépultures, laquelle est chargée :

- d’assurer la tenue exacte et continue du registre des sépultures;
- d’y consigner toutes les inhumations, exhumations, dépôts d’urnes et autres opérations prescrites par la loi;
- d’en assurer la conservation, la confidentialité et l’accessibilité conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur;
- de rendre le registre disponible lors de toute inspection ou demande des autorités compétentes;

QUE le la directrice générale ou le directeur général *par intérim* soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis et à effectuer toute démarche administrative nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution;

Adoptée.

2.0 MAIRIE

2026-05-137 2.1 Rescinder la résolution 2026-04-102 - Nomination d’un élu pour siéger sur le conseil d’administration de la SDEM

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2026-04-102 – Nomination d’un élu pour siéger sur le conseil d’administration de la SDEM a été adoptée le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique de Malartic (SDEM) a informé la Municipalité de Rivière-Héva qu’elle devait transmettre une lettre adressée à la présidente de la SDEM, Mme Vicky Neveu, afin qu’un représentant de la Municipalité puisse participer aux réunions du conseil d’administration de la SDEM à titre d’observateur;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de rescinder la résolution 2026-04-102 afin de rectifier la présence du représentant de la Municipalité à titre d’observateur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE une lettre adressée à la présidente de la SDEM, Mme Vicky Neveu, demandant qu’un représentant de la Municipalité puisse participer aux réunions du CA de la SDEM à titre d’observateur;

DE NOMMER M. Jean-Guy Ricard, à titre d’observateur de la Municipalité de Rivière-Héva, afin de participer aux réunions de la SDEM, le cas échéant;

Adoptée.

2026-05-138

2.2 **Décès de M. Gaétan Giroux**

CONSIDÉRANT QUE M. Gaétan Giroux était un citoyen fort impliqué au sein des activités de la Municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaite honorer sa mémoire en désignant le local, plus spécifiquement la cuisine, de la salle des Quatre-Coins en son nom, et ce, conditionnel à l’acceptation du propriétaire du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER aux étapes administratives afin de dédier un local au nom du défunt, soit :

- enregistrer le défunt au bureau du greffier municipal;
- obtenir un certificat de décès de la famille;
- dédier le local, plus spécifiquement la cuisine, de la salle des Quatre-Coins au nom du défunt, et ce, conditionnel à l’acceptation du propriétaire du bâtiment.

D’APPOSER une identification au nom de M. Gaétan Giroux au local, plus spécifiquement la cuisine, en signe d’hommage à sa mémoire;

Adoptée.

3.0 **CONSEILLERS**

Nil.

4.0 **DIRECTION GÉNÉRALE**

2026-05-139

4.1 **Larouche Bureautique – Renouvellement de l’entente de service – photocopieurs pour 2026-2027**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à signer pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, le renouvellement de l'entente de service des photocopieurs Ricoh IM-C3000 et IM-C4500 pour la période du 15 avril 2026 au 15 avril 2027 selon les modalités spécifiées sur celui-ci;

Adoptée.

5.0 **ADMINISTRATION**

5.1 **Rapport mensuel du Service de la trésorerie**

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

a) **Liste des comptes payés : 15 978,25 \$**

Liste déposée.

FOURNISSEUR	MONTANT
Hydro & Télécom	4 239,09 \$
Licence radio	389,60 \$
Subventions et dons	5 100,00 \$
Remboursement taxes trop payées	181,87 \$
Visa*	4 548,70 \$
Assurances collectives	827,06 \$
Entretien patinoire	691,93 \$
TOTAL	15 978,25 \$

b) **Liste des comptes à payer : 152 988,09 \$**

Liste déposée.

Catégorie de dépense	Montant
ENTENTES & INTERMUNICIPAL	71 379,63 \$
DENEIGEMENT & PATINOIRE	19 634,83 \$
BÂTIMENTS & VOIRIE	16 637,75 \$
GREFFE	15 890,12 \$
SUPPORT IT & LOGICIELS	9 544,06 \$
VEHICULES	7 086,17 \$
HYDRO & TÉLÉCOM	5 846,73 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	2 278,26 \$
FOURNITURES DE BUREAU	1 614,91 \$
EVENEMENTS & FUNERAILS	1 145,41 \$
REFACTURATION	862,31 \$
COTISATIONS	486,91 \$
FORMATIONS	285,12 \$
ANALYSES D'EAU	178,16 \$
COMPTES DE DÉPENSES	117,72 \$
TOTAL	152 988,09 \$

c) **Liste des dépenses effectuées en avril 2026 – cartes de crédit : 4 601,99 \$**

Liste déposée.

d) **Liste des frais bancaires : 1 020,86 \$**

Liste déposée.

- e) Liste des traitements et salaires nets payés : 66 918,88 \$ - SSI : 2 725,80 \$

Liste déposée.

- f) Liste des dépenses remboursés aux élus :

Nil.

2026-05-140

5.2

Certificat de disponibilité de crédit – autorisation de paiement – 236 906,08 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) autorisant le trésorier adjoint *par intérim* à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le trésorier adjoint *par intérim* à procéder au paiement des comptes pour la période d'avril 2026, tel qu'il appert des listes déposées ci-dessus au soutien.

Adoptée.

6.0

COMMUNICATION

Nil.

7.0

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-05-141

7.1

Appui au projet d'ajout d'un gymnase double et de locaux récréatifs à l'École secondaire Le Tremplin

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic, en collaboration avec le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB), prévoit déposer une demande d'aide financière auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un gymnase double et de locaux récréatifs à l'École secondaire Le Tremplin favoriserait la pratique du sport et de l'activité physique auprès de la population, améliorerait l'accessibilité aux installations sportives sur le territoire, répondrait aux besoins actuels et futurs en matière de plateaux sportifs et favoriserait la vitalité de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SOUTENIR le projet d'ajout d'un gymnase double et de locaux récréatifs à l'École secondaire Le Tremplin initié par la Ville de Malartic, en collaboration avec le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB);

Adoptée.

2026-05-142 7.2 **20^e édition de La Marche du Courage PROCURE du 14 mai au 14 juin 2026**

CONSIDÉRANT QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance québécois consacré à la lutte contre le cancer de la prostate depuis 2003 par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien aux hommes souffrant de cette maladie, de même qu'à leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE PROCURE promeut et contribue au financement de la recherche classe mondiale;

CONSIDÉRANT QUE 18 Québécois par jour reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate qui en est fait le cancer masculin le plus fréquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva désire se joindre à la 20^e édition de La Marche du Courage PROCURE qui se tiendra partout au Québec, soit du 14 mai au 14 juin 2026;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REJOINDRE la cause en invitant la communauté à participer à La Marche du Courage PROCURE pour sa 20^e édition, qui aura lieu en 2026 afin de sensibiliser davantage sur l'importance du dépistage précoce, du soutien aux patients et de la recherche médicale innovatrice;

Adoptée.

2026-05-143 7.3 **Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue – Adhésion 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADHÉRER à Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

D'AUTORISER le paiement au montant de 201,21 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

7.4 **Distribution de petits arbres au garage municipal et au point d'eau du Lac Mourier – 24 mai 2026**

Point d'information qu'il sera distribuer de petits arbres au garage municipal et au point d'eau du Lac Mourier, le dimanche 24 mai 2026, de 9 h à 12 h;

2026-05-144 7.5 **Politique de location du Méga dôme et tarification 2026**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉVISER la section de la tarification prévue dans la *Politique de location du Méga dôme*, telle que présentée par la direction générale;

Adoptée.

8.0 **PROJETS**

Nil

**9.0 PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

2026-05-145

**9.1 Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre
d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la Ville
de Val-d'Or**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-d'Or implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté la Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux (CITAM), une division de la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), pour l'accompagner dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Ville de Val-d'Or et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la Ville de Val-d'Or;

QUE la résolution soit envoyée à la Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux (CITAM), une division de la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUAU), organisation mandatée par la Ville de Val-d'Or pour la représenter;

Adoptée.

10.0 RESSOURCES HUMAINES

2026-05-146

10.1 Déplacement du congé férié de la Fête du Canada

CONSIDÉRANT QUE le congé férié de la Fête du Canada survient cette année un mercredi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déplacer ce congé;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉPLACER le congé férié de la Fête du Canada du 1^{er} juillet 2026 au lundi 29 juin 2026;

Adoptée.

2026-05-147

**10.2 Embauche d'une préposée à l'entretien ménager – emploi à temps
partiel**

CONSIDÉRANT que la personne occupant ce poste à temps partiel à récemment démissionnée et qu'il est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathy Labonté, coordonnatrice loisir, culture et vie communautaire recommande l’embauche de Mme Kérishe Djamele signée Nguef Epse Takoumpo à titre de préposée à l’entretien ménager, à temps partiel;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’ENGAGER Mme Kérishe Djamele signée Nguef Epse Takoumpo à titre de préposée à l’entretien ménager, à temps partiel, au taux de l’échelon 1 de la grille salariale de 2026, incluant une période d’essai de trois (3) mois, soit du 24 avril au 24 juillet 2026, laquelle relèvera de la coordonnatrice loisir, culture et vie communautaire;

Adoptée.

11.0 TRAVAUX PUBLICS

2026-05-148 11.1 Appel d’offres sur invitation TP 2026-01 – Fourniture, transport et épandage d’abat-poussière – Chlorure de calcium en solution liquide de 35 % (2026-2027-2028)

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’appel d’offres sur invitation TP 2026-01 – Fourniture, transport et épandage d’abat-poussière – Chlorure de calcium en solution liquide de 35 % (2026-2027-2028), les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2026 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX AU LITRE – TAXES COMPRISES		
	Option 1	Option 2	Option 3
	1 an 2026	2 ans 2026-2027	3 ans 2026-2027- 2028
SOMAVRAC C.C. INC.	* 0,5800 \$	* 0,5950 \$	* 0,6090 \$
	0,6669 \$	0,6841 \$	0,7002 \$
RM ENTREPRISES	* 0,527 \$	* 0,547 \$	* 0,567 \$
* Montant avant taxes			

CONSIDÉRANT QU’après analyse des soumissions reçues, le directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, M^c Gérald Laprise, recommande de retenir la soumission conforme la plus basse, soit celle de la société RM Entreprises pour l’option 3 (2026-2027-2028),), soit de 0,567 \$/litre (plus les taxes applicables);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l’ouverture des soumissions de l’appel d’offres sur invitation TP 2026-01 – Fourniture, transport et épandage d’abat-poussière – Chlorure de calcium en solution liquide de 35 % (2026-2027-2028), soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission la plus basse reçue, soit celle de la société RM Entreprises pour l’option 3 (2026-2027-2028), soit de 0,567 \$/litre (plus les taxes applicables);

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* soient

autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, le contrat à intervenir entre les parties, s’il y a lieu;

Adoptée.

2026-05-149

11.2 **Appel d’offres sur invitation TP 2026-02 – Entretien estival du réseau routier municipal (2026-2027-2028)**

CONSIDÉRANT QU’à la suite de l’appel d’offres sur invitation TP 2026-02 – Entretien estival du réseau routier municipal (2026-2027-2028), les soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2026 :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX À L’HEURE		
	Option 1	Option 2	Option 3
	1 an 2026	2 ans 2026-2027	3 ans 2026-2027- 2028
BÉTON FORTIN INC.	* 260,00 \$	* 270,00 \$	* 285,00 \$
	298,94 \$	310,43 \$	327,68 \$
CONSTRUCTION LEMIRO INC.	* 194,50 \$	* 197,00 \$	* 199,75 \$
	223,63 \$	226,50 \$	229,67 \$
DROLET ÉQUIPEMENT	* 202,80 \$	* 198,50 \$	* 196,47 \$
	233,17 \$	228,23 \$	225,89 \$
LES ENTREPRISES PATRICK HAWKEN	* 388,00 \$	* 410,00 \$	* 434,00 \$
	446,10 \$	471,40 \$	498,99 \$
LOCATION DUMCO	* 220,00 \$	* 226,60 \$	* 233,39 \$
	252,95 \$	260,53 \$	268,34 \$
TRANSPORT CJFS	* 300,00 \$	* 300,00 \$	* 300,00 \$
	344,83 \$	● 344,83 \$	●● 344,83 \$
* Montant avant taxes			
● Indexation selon l’IPC début 2027			
●● Indexation selon l’IPC début 2028			

CONSIDÉRANT QU’après analyse des soumissions reçues, le directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, M^e Gérald Laprise, recommande de retenir la soumission conforme la plus basse, soit celle de la société Construction Lemiro inc. pour l’option 1 (2026), soit de 194,50 \$/h (plus les taxes applicables);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l’ouverture des soumissions de l’appel d’offres sur invitation TP 2026-02 – Entretien estival du réseau routier municipal (2026-2027-2028), soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission la plus basse reçue, soit celle de la société Construction Lemiro inc. pour l’option 1 (2026), soit de 194,50 \$/h (plus les taxes applicables);

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière ou le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Héva, le contrat à intervenir entre les parties, s’il y a lieu;

Adoptée.

2026-05-150

11.3 **Drumco Énergie inc. – Entretien préventifs annuels pour les génératrices de l’église, bureau municipal et de la station d’eau potable – 2 563,96 \$ (taxes incluses)**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Lise Lecompte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER les entretiens préventifs annuels pour les génératrices de l'église, bureau municipal et de la station d'eau potable à la société Drumco Énergie inc.;

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 563,96 \$ (taxes incluses), lorsque les travaux auront été complétés à la satisfaction du responsable autorisé de la Municipalité;

Adoptée.

11.4 **Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien estival – 2026-2027 – subvention de 131 411 \$**

Dépôt du document à titre informatif.

12.0 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

12.1 **Suivi annuel des niveaux et de la qualité de l'eau des puits domestiques situés dans un périmètre de 7 km du complexe Canadian Malartic**

Dépôt du document à titre informatif.

2026-05-151 12.2 **Nordikeau – Accompagnement complet pour la réalisation du bilan d'économie d'eau potable – Stratégie québécoise d'Économie d'eau potable (SQEEP) – saison 2025 – 3 575 \$ (plus les taxes applicables)**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Hugo Blanchette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER à la société Nordikeau l'accompagnement complet pour la réalisation du bilan d'économie d'eau potable selon la Stratégie québécoise d'Économie d'eau potable (SQEEP);

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 575 \$ (plus les taxes applicables);

Adoptée.

13.0 **CORRESPONDANCE**

Nil.

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire a répondu aux questions posées par les citoyens présents à l'assemblée.

Citoyens et citoyennes présents à l'assemblée : 10

2026-05-152 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 56

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance.

Adoptée.

M. Yvon Charette
Maire

M^e Gérald Laprise
Directeur général et greffier-trésorier *par intérim*